CPPJ Commission Paritaire des Parcs et Jardins Genève











PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA PROROGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2015* DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU SECTEUR DES PARCS ET JARDINS, DES PEPINIERES ET DE L'ARBORICULTURE DU CANTON DE GENEVE AVENANT À LA CCT 2008

Les parties signataires de la convention collective du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture, soit :

Pour la délégation patronale :

JardinSuisse - Genève;

Le Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil (GGE).

Pour la délégation syndicale :

Le syndicat UNIA;

Le syndicat SIT;

Le syndicat SYNA.

Ont convenu de proroger jusqu'au 31 décembre 2015, la convention collective de travail 2008, valable jusqu'au 31 décembre 2009 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2013.

En effet, les partenaires sociaux ont convenu de proroger la CCT 2008 en l'état. Toutefois, des négociations salariales auront lieu au début du mois de novembre 2014, permettant d'adapter les salaires dès la mise en vigueur de la CCT 2015. C'est aussi afin d'éviter un vide conventionnel et préserver l'assise des contrôles du marché, en particulier pour l'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés, qu'ils ont décidé de proroger une nouvelle fois jusqu'au 31 décembre 2015, la convention collective de travail 2008.

*(En cas d'extension de la CCT romande, la CCT genevoise serait abrogée et remplacée par la CCT romande.)
La concurrence est très forte dans le canton de Genève dans le secteur du paysagisme et l'extension de la CCT permet de lutter contre une dérégulation du secteur, ainsi que de s'assurer que les entreprises non conventionnées versent à leur personnel des prestations conformes aux usages, soit à celles fixées par la CCT. L'extension du champ d'application de la CCT constitue par ailleurs l'instrument nécessaire pour éviter la sous-enchère salariale et, à terme, le démantèlement pur et simple des CCT et du partenariat social.

Les partenaires sociaux ne sauraient ainsi envisager qu'il y ait un vide conventionnel à Genève et, par là même, un déséquilibre total du marché.

Ainsi fait à Genève, le 26 septembre 2014.

Pour JardinSuisse - Genève

ecrétaire

Pour le Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil (GGE) :

Le Secrétaire

P. RUPF

Pour le syndicat UNIA:

Pour le syndicat SIT :

Le Secrétaire

Pour le syndicat SYNA:

Le Secrétaire M. FAZENDEIRO

J.KLAPPENBACH

Le Secrétaire

J. MUGNY

Secrétariat : 98, rue de Saint-Jean Case postale 5278 1211 Genève 11

Tél.+4158 715.34.24 Fax +4158 715.32.13